

DÉPARTEMENT  
DES  
HAUTS-DE-SEINE  
92501

**Extrait du Registre  
des délibérations  
du Conseil municipal**

SÉANCE DU 4 AVRIL 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 04 AVRIL, À 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 27 MARS 2023, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

**Présents:**

M. OLLIER, Mme BOUTEILLE, M. GABRIEL, Mme CORDON, M. LE CLECH, Mme GENOVESI, M. TROTIN, Mme DEMBLON-POLLET, M. GODON, Mme ROUBINET, M. ELIZAGOYEN, Mme HAMZA, M. PASADAS, Mme MAYET, M. GOMEZ, Mme CHAOUI-EL OUASDI, M. DESTAINTOT, Mme CHANCERELLE, M. MORIN, M. COSSON, Mme MONOT, Mme HALIPRÉ, M. SGARD, Mme THIERRY, M. NABEDRYK, M. TEMGHARI, Mme CORREA, M. PARDIGON, Mme DE LA SERRE, M. MESSAÏ DE BOISSARD, M. PERRIN, Mme PAPONNAUD, Mme BERNARD, M. RUFFAT, Mme JAMBON, M. INDJIAN, M. CAHU, M. POIZAT, Mme VALLETTA, M. ROCCHI, Mme DE POIX, M. RAKOTOANOSY.

**Excusés représentés:**

Mme RIVIERE-MARIETTE (pouvoir à M. NABEDRYK), M. GUINÉE (pouvoir à Mme THIERRY), Mme KEMPF (pouvoir à M. OLLIER), Mme JOLY (pouvoir à M. CAHU), M. JEANMAIRE (pouvoir à M. RUFFAT), Mme GARRY (pouvoir à M. PARDIGON).

**Absents:**

M. TABIT.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales. Carole THIERRY ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**N° 83 - Remise à titre gracieux par la SPL RUEIL AMENAGEMENT à la Ville de Rueil-Malmaison du volume n°18 de la parcelle dans les limites de laquelle s'incorpore la partie d'un ouvrage destiné à la RATP.**

Le Maire rappelle que la Ville a autorisé par convention conclue le 18 juin 2017 la RATP à occuper, exploiter et entretenir le volume dédié au hall d'accès à la gare RER de la ligne A (depuis la gare routière ou l'avenue Victor Hugo).

Cette convention de mise à disposition de la partie de l'ancien lot de volume n°10 est intervenue suite à l'aménagement de la nouvelle ZAC dénommée RUEIL 2000 confiée à la Société Publique Local d'Aménagement Rueil Aménagement.

Dans le cadre de ce projet, le bâtiment voyageurs provisoire construit par la RATP entre 2008 et 2010 a été démoli afin de permettre la construction de l'ensemble immobilier à l'extrémité duquel est intégré le volume 18, issu de la division du volume 10, dédié au hall d'accès de la gare RER A et affecté à la RATP.

Dans le cadre de la clôture de la ZAC Rueil 2000 extension modifiée, la SPL Rueil Aménagement doit remettre à la Ville ce volume désormais numéroté 18 par acte modificatif à l'Etat Descriptif de Division en Volumes (E.D.D.V.) en date du 11 juillet 2014 qui correspond à la zone de passage et de transit du public, à l'accès au local commercial et au bureau du responsable de la ligne de bus de la gare RER de la ligne A.

Il est donc proposé à l'Assemblée d'accepter la remise à titre gracieux par la SPL Rueil Aménagement à la Ville de Rueil Malmaison au titre d'un ouvrage lui étant destiné, du volume 18 de l'état descriptif de division volumétrique dont l'assiette est constituée par les parcelles AC 607 et 611, AD 7, 9, 10, 11, 12, 434, 490, 516, 544, 548, 550, 552, 553, 556, 558, 560, 561, 563, 565 et 567 dans le cadre de la ZAC RUEIL 2000 EXTENSION modifiée.

Invité à en délibérer,

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Ayant entendu les explications du Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme révisé et ses différentes modifications ;

Vu le traité de concession d'aménagement de la ZAC Rueil 2000 Extension modifiée signé le 30 octobre 1986 et ses avenants notamment l'avenant n°13 approuvé par délibération n°29a du Conseil de Territoire du POLD du 25 juin 2019 ;

Vu la délibération n°279 du 21 octobre 2011 approuvant le dossier de réalisation modifié et le programme des équipements publics modifié ;

Vu la convention de mise à disposition dudit volume conclue entre la Ville la Régie autonome des Transports parisiens conclue le 18 juin 2017 ;

La Commission de l'équipement, de l'urbanisme et du développement durable entendue le 27 mars 2023 ;

La Commission des finances, des affaires générales, sociales et familiales entendue le 30 mars 2023 ;

ACCEPTE la remise amiable, à titre gracieux, par la SPL RUEIL AMENAGEMENT à la Ville de Rueil Malmaison au titre d'un ouvrage lui étant destiné, du volume 18 de l'état descriptif de division volumétrique dont l'assiette est constituée par les parcelles AC 607 et 611, AD 7, 9, 10, 11, 12, 434, 490, 516, 544, 548, 550, 552, 553, 556, 558, 560, 561, 563, 565 et 567 dans le cadre de la ZAC RUEIL 2000 EXTENSION modifiée.

AUTORISE le Maire ou l'élu délégué à signer l'acte authentique définitif ainsi que toutes les autres pièces afférentes à cette acquisition.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.

*Monsieur PATRICK OLLIER, Madame MONIQUE BOUTEILLE, Madame Valérie CORDON, Monsieur François LE CLECH, Madame Andrée GENOVESI, Monsieur Olivier GODON, Madame Françoise ROUBINET, Monsieur Pierre GOMEZ, Monsieur PHILIPPE D'ESTAINOT, Monsieur Frédéric SGARD ne prennent pas part au vote.*



**Patrick OLLIER**  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison  
Président de la Métropole du Grand Paris

Délibération transmise en préfecture le 11 avril 2023

N° identifiant : 092-219200631-20230404-lmc145062-DE-1-1

Le Maire certifie avoir fait publier cette délibération sur le site internet de la Ville le 11 avril 2023